



Municipalité
Jorat-Mézières

CP | 1084 Carrouge

Préavis N°04/2019

De la Municipalité de Jorat-Mézières au Conseil communal

Jorat-Mézières, le 29 avril 2019

Réf. : 1.10.101.02 / jsk

Mise en séparatif EU-EC Chemin de la Biolaire – Chemin du Levant (partiel)

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Le projet se situe sur le Chemin de la Biolaire et partiellement sur le Chemin du Levant. Il s'agit du plus ancien quartier de Mézières dont l'évacuation des eaux se fait par des conduites en unitaire (un seul tuyau pour les eaux claires et les eaux usées).



Afin de mettre aux normes ce quartier, tel que le prévoit le Règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux, et ainsi éviter le traitement coûteux d'eaux claires indésirables dans la station d'épuration située à Lucens, exploitée par la station d'épuration de l'Association intercommunale Moudon-Lucens (AIML), la Municipalité se doit de mettre en séparatif les bâtiments situés de part et d'autre du Chemin de la Biolaire et partiellement du Chemin du Levant, respectivement de séparer les eaux claires (EC) des eaux usées (EU).

Objectifs du projet

Le projet doit répondre aux objectifs suivants :

- Le remplacement de la conduite d'eau potable en fonte 150 de 1975 sur le chemin du Levant, sur une longueur de 90m environ. Le solde du remplacement se fera lors des travaux sur la Rue du Théâtre dans une étape ultérieure.
- L'adaptation de l'éclairage public (3 mâts) en remplacement de l'éclairage sur poteaux de la Romande Energie.
- La mise en place d'un réseau d'alimentation électrique souterrain, en remplacement de la structure aérienne existante.
- La réfection de l'enrobé de la chaussée sur la largeur complète après travaux.
- L'éventuelle adaptation des tubes Swisscom (pas de réponse à ce jour).

Enquête

Situé entièrement sur le domaine public communal, le projet ne nécessitera pas d'être mis à l'enquête, car étant considéré comme de l'entretien au niveau communal.

Concernant l'eau potable, les travaux feront l'objet d'une demande de subventionnement auprès de l'ECA.

Etapas du projet

Après l'approbation de la demande de crédit par le Conseil communal et la mise en soumission selon la procédure d'appel d'offres public, l'adjudication des mandats permettra la réalisation du projet dès mi-août 2019. La mise en exploitation et la fin des travaux sont prévues en décembre 2019.

Contrôle caméra sur le collecteur communal en unitaire

Comme aucun regard n'était visible sur le Chemin de la Biolaire, le collecteur en unitaire a été contrôlé par caméra en 2018, afin de définir la profondeur du collecteur et l'emplacement des raccordements privés sur celui-ci.

Le contrôle a permis de constater que plusieurs raccordements se font sur des chambres enterrées et d'autres par simples branchements sur la conduite principale.

Profondeur, pente et matériaux

Le collecteur unitaire existant est à une profondeur de 2.70m à 3m.

La pente avoisine les 0.8% sur les 2/3 supérieur du collecteur.

Le matériau est en ciment de diamètre 25cm.

Collecteurs privés/raccordements privés

La majorité des eaux usées (EU) des privés sont collectées dans des fosses septiques visibles avec une profondeur pouvant aller jusqu'à 3.5m.

Sur l'ensemble des bâtiments, les eaux claires (EC) sont raccordées à la sortie de la fosse septique et sont dirigées sur le collecteur communal par une conduite en unitaire en ciment de diamètre 150mm.

Il est prévu que chaque propriétaire d'habitation, comprise dans le périmètre à assainir, soit contacté afin de se raccorder au nouveau réseau de canalisation, selon l'art. 14 du Règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux. Une partie des travaux sur les parcelles privées sera à charge des propriétaires. Une séance d'information est prévue avec les propriétaires concernés.

Devis estimatif

Travaux de génie civil :	Adduction d'eau	Fr.	11'000.-
	EU-EC Commune	Fr.	472'000.-
	EU-EC privés	Fr.	222'000.-
	Eclairage public	Fr.	14'000.-
	Téléréseau	Fr.	6'000.-
Eclairage public (12 Luminaires & armoire)		Fr.	40'000.-
Conduite d'eau potable (appareillage)		Fr.	6'500.-
sous/total HT :		Fr.	771'500.-
Etude et surveillance (env. 11%)		Fr.	84'500.-
Total des travaux HT :		Fr.	856'000.-
T.V.A. 7.7 %, arrondi		Fr.	66'000.-
Total TTC		Fr.	922'000.-
Arrondi et imprévus		Fr.	8'000.-
Total TTC après arrondi :		Fr.	930'000.-

Crédit de construction arrondi TTC pour demande au Conseil communal Fr. 930'000.-

Ce montant ne prend pas en compte les subventions de l'ECA relatives au remplacement de la conduite d'adduction d'eau sur le chemin du Levant.

Coûts finaux à charges de la Commune : Fr. 774'000.-

Soit Fr. 930'000.- moins participation des privés de Fr. 156'000.-

Conforme au plan d'investissement pour la législature 2016-2021

Conclusions

Forts de ce qui précède, La Municipalité vous demande, après examen, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

**Le Conseil communal de Jorat-Mézières,
dans sa séance du 18 juin 2019,
vu le préavis municipal N° 4/2019,
entendu le rapport de la commission chargée de son étude,
considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,**

Décide

- d'accorder à la Municipalité l'autorisation de procéder aux travaux de mise en séparatif EU-EC du Chemin de la Biolaire & Chemin du Levant (partiel) ;
- d'octroyer à la Municipalité un crédit de construction extrabudgétaire de Fr. 930'000.- TTC, destiné aux travaux précités ;
- de financer les travaux de la manière suivante :
 - participation de tiers (privés) pour un montant de Fr. 156'000.- TTC ;
 - prélèvement au fonds de réserve affecté 9280.46.10 d'un montant de Fr. 300'000.- ;
 - si nécessaire, recours à l'emprunt pour le solde de Fr. 474'000.- TTC ;
- d'amortir l'investissement net de Fr. 774'000.- :
 - par un amortissement initial de Fr. 300'000.- consécutif au prélèvement au fonds de réserve affecté ;
 - par un amortissement sur 30 ans pour le solde de Fr. 474'000.-, à raison d'un montant annuel de Fr. 16'000.- par le compte 46.331.117, la première fois au budget 2021.

Dans l'attente de votre décision, la Municipalité vous prie de croire, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à l'expression de sa considération distinguée.

Pour la Municipalité :

Le Syndic :  Patrice Guenat

La Secrétaire :  Josette Sonnay Khatarrassian



Annexe : Plan technique

Municipaux responsables : Messieurs Michel Rochat, Municipal et Patrice Guenat, Syndic
Préavis adopté par la Municipalité lors de sa séance du 6 mai 2019